

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DE L'OUEST

DÉPARTEMENT DE LA MENOUA

Site web : <https://commune-fokoue.com>
<https://fb.me/communefokoue>
Email: azdemenou@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

WEST RÉGION

MENOUA DIVISION

BP 02 Fokoué
Tél:+237 699 761 043

DECISION N° 03 /DA/AC/C.FKE du...05 MARS 2021

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRE N° 03 /AONO/C.FE/CIPM/2021 DU 20 janvier 2021 pour les travaux de construction du magasin de stockage de l'UGIC des producteurs et operateurs de la filière cacao et café de Fokoué

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FOKOUE
Autorité contractante

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2011/ 408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics;
- Vu le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions Internes de passation des Marchés ;
- Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2011/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu l'Arrêté N°373/CAB/PR du 06 Août 2012 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- Vu le procès-verbal N°18/RSCA/CIPM/CFE/2021 du 05 mars 2021 portant analyse des rapports de la sous-commission et proposition d'attribution du marché objet du DAO N° 03 /AONO/C.FE/CIPM/2021 DU 20 janvier 2021 pour les travaux de construction du magasin de stockage de l'UGIC des producteurs et operateurs de la filière cacao et café de Fokoué ;

Considérant le DAO N° 03 /AONO/C.FE/CIPM/2021 DU 20 janvier 2021 pour les travaux de construction du magasin de stockage de l'UGIC des producteurs et operateurs de la filière cacao et café de Fokoué;

DECIDE :

Article 1^{er} : La lettre commande objet de du DAO susvisé est pour compter de la date de signature de la présente décision attribué au soumissionnaire ci-après :

N°	Attributaire	Montant (TTC)	Delai
1	Ets. BERRIN, B.P : 615 Douala, Tel : 699 59 90 54 / 675 43 82 52	22 908 855	3 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./.

AMPLIATIONS :

- ARMP (pour publication
- MINMAP/MENOUA
- MINDDVEL/MENOUA
- RECEVEUR MUNICIPAL
- PDT CIPM
- INTERESSES
- CHRONO /ARCHIVE

FOKOUE, le 05 MARS 2021

